

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CE2D Technique de Qualification
Option	Gestion
Matière	Economie

Informations :

jurysdusecondaire@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

1. Informations générales

●●● **Identification de la matière**

Nom de la matière : Economie

●●● **Programme**

Le numéro du programme : **105/2002/248 B**

<https://www.wbe.be/ressources/ressources-pedagogiques/programmes/>

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/105-2002-248B.pdf>

Rappel : Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● **Titre visé, type d'enseignement et l'option**

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire Technique de qualification (CE2D) – **Gestion.**

●●● **Rencontre obligatoire**

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** :

Date et heure : Voir sur le site Internet des jurys

Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.

Les candidat(e)s se présentant à la rencontre obligatoire, auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.

2. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen

Type d'examen : écrit

Nombre d'heures : 3h

●●● Matériel pour l'épreuve écrite

Matériel requis : Stylos, effaceur, Tipp-ex, bics de couleur, surligneurs, crayon, gomme, latte, calculatrice

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette et montre connectée

●●● Objectifs généraux du cours

Les objectifs généraux du cours d'économie en 3^{ème} et 4^{ème} année sont les suivants :

- Assimiler le vocabulaire et les techniques spécifiques aux transactions commerciales effectuées par l'entreprise.
- Prendre conscience des fondements et de la structure de l'activité économique.
- Résoudre des situations-problèmes relatives aux activités commerciales de l'entreprise.
- Appréhender les mécanismes de rédaction des documents inhérents aux différentes phases d'une opération commerciale.
- Maîtriser les principes fondamentaux de présentation et de rédaction du courrier d'affaires.
- Prendre conscience du rôle de la banque et de la monnaie dans la vie quotidienne de l'entreprise.
- Cerner les modalités de fonctionnement des principaux instruments de paiement.
- Situer l'entreprise dans son environnement économique.
- Assimiler un vocabulaire et des techniques spécifiques aux opérations commerciales de l'entreprise.
- Appréhender les principes généraux de la formation du prix sur un marché.
- Résoudre des situations-problèmes inhérentes aux activités commerciales de l'entreprise.
- Recourir aux méthodes, documents et instruments propres à la comptabilité simplifiée.
- Résoudre des situations-problèmes susceptibles d'être traitées par la comptabilité simplifiée.
- Maîtriser les principes fondamentaux de la comptabilité en partie double.

Pour plus de détails à propos de la matière du cours et des compétences à acquérir, le candidat se référera au programme 105/2002/248 B.

Durant l'examen, les professeurs évaluateurs se garderont bien de maintenir leur rôle d'examineurs et non de professeurs. Ils pourront, toutefois, **conseiller** aux candidat(e)s une procédure dans l'exécution de leurs tâches, afin de gagner en temps et de travailler d'une manière plus appropriée et efficace.

Les normes ayant été publiées précédemment par le jury, les examinateurs seront attentifs aux conseils de procédures.

Dans un but d'égalité entre tous les candidats d'une même section, le timing devra être impérativement respecté !

3. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

La matière sera notée sur 20 points

●●● Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.